

Découvrez les nouvelles règles d'arbitrages pour la saison 2019-2020



La saison 2019/2020 de Ligue 1 Conforama, qui débutera le vendredi 9 août, verra entrer en vigueur les nouvelles règles d'arbitrage décidées en mars dernier par l'IFAB.

Décidées début mars par l'International Football Association Board (IFAB), les nouvelles lois du jeu s'appliqueront pour la reprise de la Ligue 1 Conforama. Retour sur les principales évolutions du règlement qui entreront en vigueur dès le 9 août prochain dans notre championnat.

LES MAINS INVOLONTAIRES DANS LA SURFACE

Alors que les mains volontaires resteront bien évidemment sanctionnées, l'IFAB a décidé de donner une définition plus précise et plus détaillée pour les mains non intentionnelles ou accidentelles. L'arbitre devra désormais invalider tout but marqué de la main ou du bras, même involontaire. Il devra également siffler faute si un joueur récupère la possession ou le contrôle du ballon après l'avoir touché du bras ou de la main et marque un but ou crée une occasion de but. Il en sera de même lorsqu'un joueur touchera le ballon du bras ou de la main en ayant artificiellement augmenté la surface couverte par son corps ou que son bras ou sa main sera au-dessus du niveau de l'épaule.

En revanche, l'arbitre ne sanctionnera pas les mains ou bras d'un joueur réalisés juste après un contact du ballon avec une autre partie de son corps, ou de celui d'un autre joueur à proximité, ou encore si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface. Enfin, un joueur qui touche le ballon de la main en tombant avec le bras positionné entre son corps et le sol pour amortir la chute ne sera pas sanctionné non plus.

L'ATTITUDE DES GARDIENS SUR PÉNALTY

Les nouvelles lois du jeu prévoient également un changement concernant l'attitude des gardiens sur pénalty. Les portiers ne pourront désormais plus toucher leurs poteaux, leur barre transversale et leurs filets pour déstabiliser le tireur. En revanche, ils pourront n'avoir qu'un seul pied sur leur ligne au moment du tir et non plus obligatoirement les deux comme auparavant.

LES REMPLACEMENTS

Pour éviter tout gain de temps, un joueur remplacé devra désormais quitter rapidement la pelouse par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve. Il ne sera donc plus obligé de sortir au niveau de la ligne médiane et de venir au contact du joueur qui le remplace.

LES MURS SUR COUP FRANC

Sur coup franc, les coéquipiers du tireur ne seront désormais plus autorisés à se mêler aux joueurs dans le mur pour gêner leurs adversaires puis ensuite laisser passer le ballon. Au moment de la constitution du mur, les joueurs de l'équipe qui attaque devront se tenir à au moins un mètre de ce dernier jusqu'à ce que le ballon soit en jeu. Tout empiètement sera sanctionné d'un coup franc indirect.

LES SIX MÈTRES

Autre nouveauté, les « coups de pied de but », plus communément appelés « six mètres », évoluent pour favoriser le jeu rapide. Le gardien (ou le tireur) pourra désormais passer le ballon à un coéquipier dans la surface alors qu'il devait obligatoirement se trouver en dehors des 16,50 mètres auparavant. Le ballon sera donc en jeu dès qu'il sera botté et aura clairement bougé. Les adversaires devront quant à eux se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu. Cette règle vaut également pour un coup franc défensif dans la surface.

LES CONTESTATIONS DU STAFF TECHNIQUE

Désormais, les membres du staff se comportant de manière non appropriée sur le banc de touche ou dans la zone technique pourront être sanctionnés d'un carton jaune ou rouge. Si le fautif ne peut être identifié, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton.

LE TOSS

Alors que l'équipe qui gagnait auparavant le toss ne pouvait choisir que le côté du terrain, laissant le coup d'envoi à l'adversaire, elle aura désormais le choix entre le terrain ou le coup d'envoi.

LES CÉLÉBRATIONS « ILLICITES »

Si un joueur reçoit un carton jaune pour avoir célébré un but de manière « illicite », l'avertissement sera maintenu même si le but est finalement annulé.

PLUS DE BALLE À TERRE

Lorsque l'arbitre arrêtera le jeu, il rendra désormais le ballon à l'équipe qui en avait la possession au moment de son coup de sifflet. Il ne réalisera donc plus de balle à terre entre deux adversaires. Le ballon sera donné au gardien de l'équipe en défense s'il était dans sa surface au moment où le jeu a été arrêté, ou, ailleurs, à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier, à l'endroit où il a été touché. Tous les autres joueurs (des deux équipes) devront se trouver au moins à quatre mètres du ballon.